



Ecoles Publiques de Haverhill

Title IX Coordinateur

Non-discrimination et Harcèlement fondés sur le sexe

Les **Écoles Publiques de Haverhill** (le « district ») ne pratiquent aucune discrimination fondée sur le sexe et interdisent la discrimination sexuelle dans tout programme ou activité éducatif qu'elles proposent, comme l'exige le programme Title IX et ses règlements. Le District répondra rapidement et de manière significative à toutes les allégations de discrimination fondée sur le sexe, y compris le harcèlement sexuel.

Veillez noter que même si cette politique énonce les objectifs du district visant à promouvoir un environnement exempt de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel et fondé sur le sexe, la politique n'est pas conçue ni destinée à limiter le pouvoir du district de discipliner ou de prendre des mesures correctives pour une conduite que nous juger inacceptable, que ce comportement réponde ou non à la définition de harcèlement ou de harcèlement sexuel ou fondé sur le sexe.

Les demandes de renseignements concernant le Title IX peuvent être adressées au coordinateur du Title IX du district. Le coordinateur Title IX du district est :

Coordinateur Title IX pour les étudiants :

Maureen Irons, Safe and Supportive Schools Liaison, Title IX Coordinator

137 Monument Street, Haverhill, MA 01832

mirons@haverhill-ps.org

978-228-0432

Coordinateur Title IX pour les employés :

Sandra McArthur, Director of Human Resources, Title IX Coordinator

4 Summer Street, Room 104, Haverhill, MA 01830

smcarthur@haverhill-ps.org

978-374-3400

Les procédures de règlement des griefs du district peuvent être consultées à [Discrimination-Title IX](#).

Pour signaler des informations sur une conduite pouvant constituer une discrimination sexuelle ou faire une plainte pour discrimination sexuelle au titre du titre IX, veuillez vous référer à [Discrimination-Title IX](#).

Harcèlement Fondé Sur Le Sexe.

Title IX des Amendements sur l'Éducation de 1972 (« Title IX »). Conformément aux réglementations promulguées par le Title IX, le District doit fournir un environnement exempt de discrimination fondée sur le sexe, y compris le harcèlement sexuel. Selon le Title IX, la définition suivante s'applique :

Le harcèlement sexuel est une forme de discrimination sexuelle et désigne le harcèlement sexuel et autre harcèlement fondé sur le sexe, y compris sur la base de stéréotypes sexuels, de caractéristiques sexuelles, grossesse ou conditions connexes, orientation sexuelle et identité de genre, c'est-à-dire :

(1) Harcèlement en échange de contrepartie. Un employé, un agent ou toute autre personne autorisée par le le bénéficiaire pour fournir une aide, un avantage ou un service dans le cadre de son programme d'éducation ou activité conditionnant explicitement ou implicitement la fourniture d'une telle aide, avantage ou service sur la participation d'une personne à un comportement sexuel importun ;

(2) Harcèlement dans un environnement hostile. Un comportement sexuel importun qui, compte tenu de l'ensemble des circonstances, est subjectivement et objectivement offensant et si grave ou omniprésente qu'elle limite ou nie la capacité d'une personne à participer ou à bénéficier du programme ou l'activité éducative du bénéficiaire (c'est-à-dire créer un environnement hostile).

(3) Infractions spécifiques : (i) agression sexuelle, (ii) violence dans les fréquentations, (iii) violence domestique et (iv) harcèlement criminel, tel que défini par la loi fédérale.

Représailles: Le District interdit expressément les représailles sous toutes leurs formes. Les représailles sont une action d'un pair ou d'un employé visant à porter atteinte aux droits d'une personne en vertu de cette politique (exemples : intimidation, menaces, coercition ou discrimination).

INFORMATIONS DE CONTACT POUR LES AGENCES D'APPLICATION DE L'ÉTAT ET FÉDÉRALES

The Office for Civil Rights, US Department of Education
- *Bureau Des Droits Civils, Ministère Américain d'Éducation*
5 Post Office Square, 8th Floor
Boston, MA 02109-3921
Telephone: 617-289-0111, FAX: 617-289-0150, TDD: 877-521-2172

The Massachusetts Commission Against Discrimination
- *La Commission du Massachusetts Contre La Discrimination*
One Ashburton Place
Sixth Floor, Room 601
Boston, MA 02108
Phone 617-994-6000, TTY: 617-994-6196

The Equal Employment Opportunities Commission
- *La Commission pour l'Égalité des Chances en Matière D'emploi*
John F. Kennedy Federal Building
475 Government Center
Boston, MA 02203
Phone: 1-800-669-4000

RÉFÉRENCES JURIDIQUES:

- Titre VI, Loi sur les droits civils de 1964
- Titre VII, Civil Rights Act de 1964, tel que modifié par le Equal Employment Opportunity Act de 1972, décret exécutif 11246, tel que modifié par E.O. 11375
- Loi sur l'égalité de rémunération, telle que modifiée par les amendements sur l'éducation de 1972 Titre IX, amendements sur l'éducation de 1972
- Loi sur la réadaptation de 1973
- Loi de 1975 sur l'éducation pour tous les enfants handicapés
- No Child Left Behind Act de 2001, 20 U.S.C. § 7905 (Loi sur l'égalité d'accès des Boy Scouts of America)
- M.G.L. 71B:1 et suiv. (Chapitre 766 des lois de 1972)